



Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon

**S.C.I.N.**

## **Procès Verbal du Comité Syndical**

**- Séance du 12 juillet 2012 à 18 heures 30 -  
Mairie de Baldersheim**

Sur convocation du 7 juillet 2012 et sous la présidence de M. Bernard NOTTER, le comité du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le 12 juillet 2012 à 18 heures 30, dans la salle du conseil municipal de Baldersheim.

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Pierre **BARI**, Olivier **BECHT**, Daniel **BUX**, Jean-Pierre **CARD**, Jean-Pierre **FÄH**, Bernard **HELL**, Charles **KREMPPER**, Gérard **LAMY**, Pierre **LOGEL**, Catherine **MATHIEU-BECHT**, Jean-Claude **NIEDERGANG**, Bernard **NOTTER**, Guy **OMEYER**, Georges **OTTENWAEELDER**, Christine **PLAS**, Bernard **RAPP**, Patrick **RIETZ**, Raymonde **RISACHER**, Robert **RISS**, Daniel **SCHNEIDER**, Bernard **THIERY**, Philippe **WOLFF**.

Excusés : Madame Martine **ELGARD** avec procuration à Monsieur Charles **KREMPPER**, Monsieur Richard **PISZEWSKI** avec procuration à Monsieur Olivier **BECHT**, Monsieur Michel **RIES**, Monsieur Jean-Marie **SCHNEIDER** avec procuration à Monsieur Jean-Claude **NIEDERGANG**, Monsieur Albert **SCHOLER** avec procuration à Monsieur Gérard **LAMY**, Monsieur Gérard **THUET** avec procuration à Monsieur Bernard **RAPP**

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent BENGOLD
- Madame Stéphanie KREBER
- Monsieur Jean-Philippe HERTZOG
- Deux représentants de la presse locale (journaux l'Alsace et Les Dernières Nouvelles d'Alsace)

Monsieur Bernard NOTTER ouvre la séance à 18 heures 35. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que les représentants de la presse et les services du syndicat, puis remercie M. Pierre LOGEL, maire de Baldersheim, d'accueillir cette séance du comité syndical.

Après avoir donné lecture des procurations, il passe au premier point inscrit à l'ordre du jour.

### **Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 12 juin 2012**

Le procès-verbal du comité syndical du 12 juin 2012 a été transmis par voie électronique et par courrier postal, à l'ensemble des délégués.

Compte tenu de l'absence de remarque ou d'observation quant à la rédaction de ce document, M. le président propose à l'assemblée de l'approuver.

-oOo-

***Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal du comité syndical du 12 juin 2012.***

### **Point n° 2 : Transport des élèves des écoles élémentaires vers le centre nautique d'Ile Napoléon dans le cadre de l'enseignement de la natation scolaire – prorogation du contrat – avenant de rectification de la formule de révision – autorisation de signer**

Par délibération du 7 septembre 2011, le comité syndical attribuait à la société Kunegel SAS, le marché de transport des élèves des écoles élémentaires de Baldersheim, Battenheim, Dietwiller, Habsheim, Rixheim et Sausheim vers le centre nautique d'Ile Napoléon, dans le cadre de l'enseignement de la natation scolaire.

Le marché a été conclu pour une durée d'un an, pour un montant de 25 680,61 € HT. Il est reconductible deux fois, par décision expresse. Les prestations ayant été exécutées à la satisfaction des usagers, M. le président propose au comité syndical de proroger ce contrat pour une nouvelle période d'une année.

Par ailleurs, une coquille a été relevée dans la formule de révision du prix intégrée au document (article 8.2.). Ainsi, dans la formule initiale, la somme des différents facteurs multiplicateurs est différente de 1, en raison d'une erreur de décimale (0,005 au lieu de 0,05) pour le dernier d'entre eux.

Il conviendrait par conséquent de rectifier ladite formule comme suit :

$$V_n = V_{n-1} \times \left( 0,15 \times \frac{G_n}{G_{n-1}} + 0,55 \times \frac{S_n}{S_{n-1}} + 0,25 \times \frac{M_n}{M_{n-1}} + 0,05 \times \frac{R_n}{R_{n-1}} \right)$$

Où :

- $V_n$  = valeur révisée du prix forfaitaire à l'année n
- $G_n$  = valeur du dernier indice des prix à la consommation – IPC gazole

- $S_n$  = valeur du dernier indice salaires, revenus et charges sociales
- $M_n$  = valeur du dernier indice de l'offre intérieure de produits industriels
- $R_n$  = valeur du dernier indice des prix à la consommation – IPC ensemble des ménages

$V_{n-1}$ ,  $G_{n-1}$ ,  $S_{n-1}$ ,  $M_{n-1}$  et  $R_{n-1}$  étant les valeurs des indices correspondant à la révision précédente (soit, pour la révision à venir, au mois d'établissement de l'offre ou mois 0).

L'incidence financière de cette rectification est négligeable.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **décide de proroger pour une année, le contrat passé avec la société Kunegel pour le transport des élèves des écoles élémentaires de Baldersheim, Battenheim, Dietwiller, Habsheim, Rixheim et Sausheim vers le centre nautique d'Île Napoléon, dans le cadre de l'enseignement de la natation scolaire ;**
- **Approuve la modification à intervenir dans la formule de révision des prix du contrat précité et autorise M. le président à signer l'avenant y afférent.**

**Point n° 3 : Dietwiller – construction d'une nouvelle structure d'accueil périscolaire et d'une école maternelle – désignation du lauréat du concours – autorisation de signer le marché de maîtrise d'œuvre**

Par délibération du 12 octobre 2011, le comité syndical autorisait M. le président à lancer la consultation des concepteurs dans les formes prescrites par les articles 38, 70 et 74 du code des marchés publics (concours restreint d'architecture) et décidait de la composition du jury spécifique, pour la construction d'une nouvelle structure d'accueil périscolaire et d'une école maternelle à Dietwiller.

Réuni le 1<sup>er</sup> février 2012, le jury désignait, après mise en concurrence, les trois agences d'architecture admises à concourir. Il s'agissait en l'occurrence de :

- L'équipe Atelier G5 Architectes de Mulhouse
- L'équipe Tand'M Architectes de Wickersheim
- L'équipe Atelier D'Form Architectes de Turckheim

Réuni le 29 juin 2012, le jury a évalué les prestations des candidats sur le fondement des critères de jugement définis par le règlement de concours, qui portaient sur :

1. Le respect du programme de l'opération.
2. La conception et le fonctionnement global des espaces.
3. L'économie globale du projet.
4. L'intégration au contexte existant (environnement immédiat), façades et perspectives.
5. La prise en compte des cibles HQE.

Ce même jury a procédé, par vote à bulletin secret, à la désignation du lauréat, et ce, préalablement à la levée de l'anonymat des offres par M<sup>e</sup> BADER, huissier de justice à Mulhouse. Il en ressort le résultat suivant :

- L'équipe Tand'M Architectes de Wickersheim a été désignée à la majorité des voix.

La négociation engagée par le pouvoir adjudicateur avec le lauréat le 2 juillet 2012, a permis de fixer les honoraires et de préciser les contours de la mission. Les composantes de cette dernière se présentent ainsi :

- |  |  |
|--|--|
| ▪ Domaine fonctionnel :                | bâtiment neuf  |
| ▪ Type de mission :                    | mission de base avec étude d'exécution et de synthèse (ESQ, APS, APD, PRO, EXE, ACT, DET, AOR), ainsi que les missions complémentaires SSI et simulation thermique dynamique |
| ▪ Estimation prévisionnelle :          | 2 400 000,00 € HT  |
| ▪ Taux d'honoraires :                  | 12,20 %  |
| ▪ Forfait provisoire de rémunération : | 292 800,00 € HT  |

Les crédits nécessaires sont inscrits aux articles 2314-61002 (école maternelle) et 2314-61045 (périscolaire) du budget primitif 2012.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve le résultat du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle structure d'accueil périscolaire et d'une école maternelle à Dietwiller ;**
- **Désigne l'équipe Tand'M Architectes de Wickersheim, lauréate de ce concours ;**
- **Autorise M. le président à signer le marché de maîtrise d'œuvre y afférent, pour un montant de 292 800,00 € HT (350 188,80 € TTC).**

**Point n° 4 : Habsheim – rénovation de l'école élémentaire du Centre – résultat de la consultation suite à infructueux – attribution du marché de travaux**

Par délibération du 12 juin 2012, le comité syndical déclarait infructueux, dans le cadre de la consultation organisée pour les travaux de rénovation de l'école élémentaire du Centre à Habsheim, le lot 8 – carrelage/faïence.

Monsieur le président avait, lors de cette même séance, été autorisé à engager pour le lot précité, une nouvelle consultation par voie de procédure adaptée. Cinq entrepreneurs ont donc été consultés afin que ces travaux puissent s'effectuer pendant les congés scolaires d'été 2012.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission M.A.P.A. les 2 et 5 juillet 2012, sur le fondement des critères définis dans le

règlement de consultation, se sont traduits par la désignation comme suit de l'attributaire du marché :

| N° | Lot               | Entreprise            | Montant HT |
|----|-------------------|-----------------------|------------|
| 8  | Carrelage/faïence | Passadori à Hirsingue | 5 884,64 € |

Monsieur le Président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés:**

- **Approuve le résultat de la consultation, tel qu'il figure dans le tableau ci-dessus ;**
- **Autorise M. le président à signer le marché de travaux à intervenir avec l'entreprise retenue par la commission M.A.P.A., les crédits nécessaires ayant été inscrits à l'article 2314-51104 du budget primitif 2012.**

**Point n° 5 : Habsheim – construction d'un centre technique municipal – annulation d'un marché de travaux suite à liquidation judiciaire de l'entreprise – autorisation de lancer une nouvelle consultation**

Par délibération du 7 septembre 2011, le comité syndical attribuait à la société Clôtures Est de Châtenois (54) le lot 13 – clôtures/portails, de l'opération de construction d'un centre technique municipal à Habsheim.

Par courrier réceptionné le 12 juin 2012, l'attributaire a informé les services du syndicat qu'il ne pourrait pas honorer la commande objet du marché, l'entreprise étant en liquidation judiciaire. Cette information a été confirmée par Me KOCH, liquidateur judiciaire chargé du dossier.

Il y aurait donc lieu d'annuler les termes de la délibération du 7 septembre susvisée, en ce qu'elle attribue le lot 13 à la société Clôtures Est, et de relancer une consultation, selon la procédure adaptée, pour pallier rapidement cette défection.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Annule l'attribution du lot 13 – clôtures-portail à la société Clôtures Est de Châtenois (54) pour un montant de 21 192,80 € HT (25 346,59 € TTC) ;**
- **Autorise M. le président à relancer une consultation pour le lot précité, selon les dispositions de la procédure adaptée.**

**Point n° 6 : Rixheim – construction d'un complexe sportif dans le quartier d'Ile Napoléon – résultat de la consultation – attribution des marchés de travaux**

Par délibération du 23 mars 2012, le comité syndical autorisait M. le président à lancer la consultation d'entreprises selon la procédure formalisée (appel d'offres) pour les travaux de construction d'un complexe sportif dans le quartier d'Ile Napoléon à Rixheim.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la presse le 24 avril 2012, fixant la date limite de remise des offres au 15 juin 2012 à 11 heures.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission d'appel d'offres les 19 et 28 juin 2012, sur le fondement des critères définis dans le règlement de consultation, se sont traduits par la désignation comme suit des attributaires des marchés :

| N° | Lot   | Entreprise  | Montant HT                                |
|----|---|---|---|
| 1  | Terrassement/gros-œuvre                       | BGMC à Sausheim   | 1 077 274,25 €                            |
| 2  | Charpente                                     | Renk Emile à Pfastatt   | 364 204,25 €                              |
| 3  | Étanchéité/zinguerie                          | Couvrest à Ludres   | 395 000,00 €                              |
| 4  | Bardages fibres-ciment et métalliques         | Schoenenberger à Colmar   | 241 692,31 €                              |
| 5a | Menuiseries extérieures aluminium             | Laugel & Renouard à Sainte-Marguerite   | 266 969,90 €                              |
| 5b | Brise-soleil orientables extérieurs motorisés | CG-Alu à Colmar   | 32 208,00 €                               |
| 6  | Menuiseries intérieures bois/agencement       | Menuiserie Brey à Réguisheim<br>Option coques de grand confort<br>Option mobilier du logement | 358 393,00 €<br>25 584,00 €<br>5 130,00 € |
| 7a | Serrurerie/métallerie                         | Koerper Gilbert à Dietwiller  | 78 834,80 €                               |
| 7b | Portails/clôtures                             | SNEE à Saucly<br>Option motorisation de portails  | 22 626,00 €<br>6 817,50 €                 |
| 8  | Cloisons/doublages                            | Gurel à Bischwiller   | 126 870,60 €                              |
| 9  | Faux-plafonds                                 | Meyer isolation à Richwiller  | 58 737,10 €                               |
| 10 | Chapes  | Polychape à Colmar  | 26 615,00 €                               |
| 11 | Sols souples linoléum                         | Lagarde et Meregnani à Maxeville  | 44 980,58 €                               |
| 12 | Parquets                                      | ES Parquet à Illkirch   | 128 211,10 €                              |
| 13 | Carrelage/faïence                             | SCE carrelage à Strasbourg  | 82 263,45 €                               |
| 14 | Peintures                                     | Kalkan peinture à Ingersheim  | 73 639,20 €                               |
| 15 | Nettoyage de mise en service                  | Construire à Mulhouse   | 13 208,70 €                               |
| 16 | Ascenseur                                     | GRD Ascenseur à Persan  | 44 274,50 €                               |

|  |                                       |   |                       |
|--|---------------------------------------|---|-----------------------|
| 17   | Ventilation                           | Clim et Gains Services à Colmar           | 205 400,00 €          |
| 18   | Chauffage                             | Anvolia à Fegersheim                      | 315 186,89 €          |
| 19   | Installation sanitaire                | Labeaune à Sundhoffen                     | 221 041,33 €          |
| 20   | Electricité/courants forts et faibles | Eiffage Energie à Wittenheim              | 278 000,00 €          |
|  |                                       | Option alimentations portails             | 1 073,80 €            |
|  |                                       | Option tableau d'affichages sportifs dojo | 1 168,42 €            |
| 21   | Equipement sportif                    | EPSL à Lingolsheim                        | 47 143,14 €           |
| 22   | Aménagements extérieurs               | Transroute à Réguisheim                   | 325 242,02 €          |
|  |                                       | Option éclairage du parvis                | 2 247,95 €            |
|  |                                       | Option alimentation portails automatiques | 4 062,15 €            |
|  |                                       | Option dalles à engazonnement             | 5 447,00 €            |
| 23   | Infiltrométrie                        | Exp' Air 68 à Lutterbach                  | 4 375,00 €            |
| <b>Montant total des marchés attribués (options comprises)</b> |                                       |   | <b>4 883 921,94 €</b> |

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2314-41004 du budget primitif 2012.

Monsieur le président invite le comité syndical à en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel qu'il figure dans le tableau ci-dessus ;**
- **Autorise M. le président à signer les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres.**

**Point n° 7 : Baldersheim – prolongement des rues du Stade et de la Hardt – avenant n° 1 à souscrire avec l'entreprise Sogea – autorisation de signer**

Par délibération du 2 mai 2012, le comité syndical autorisait la signature d'un marché d'un montant de 16 277,50 € HT (19 467,89 € TTC) avec l'entreprise Sogea de Richwiller, pour la pose du réseau d'alimentation en eau potable, dans le cadre du prolongement des rues du Stade et de la Hardt à Baldersheim.

Les prestations initiales du marché doivent aujourd'hui faire l'objet d'une modification. Celle-ci consiste, à la demande du syndicat d'AEP de Baldersheim-Battenheim, à poser une conduite d'eau Ø 100 mm en lieu et place de celle Ø 80 mm, prévue initialement dans le cadre du marché.

L'ensemble de ces modifications entraîne une augmentation de 2 997,90 € HT (3 585,49 € TTC), portant le nouveau montant du marché à 19 275,40 € HT (23 053,38 € TTC) ; l'avenant à intervenir représente une augmentation de 18,42 % du

montant initial du marché. Il a été présenté à la commission M.A.P.A. du 2 juillet 2012, qui a émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires seront ajustés en tant que de besoin à l'article 2317-21110 du budget primitif 2012.

Monsieur le président demande à l'assemblée de se prononcer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve l'avenant de 2 997,90 € HT (3 585,49 € TTC) à intervenir au marché de la société Sogea pour les travaux de pose du réseau d'alimentation en eau potable, dans le cadre du prolongement des rues du Stade et de la Hardt à Baldersheim ;**
- **Autorise M. le président à le signer ;**
- **Dit que les crédits nécessaires seront ajustés, en tant que de besoin, à l'article 2317-21110 du budget primitif 2012.**

**Point n° 8 : Battenheim – réaménagement de la rue d'Ottmarsheim – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation et autorisation de solliciter les subventions**

L'opération de réaménagement de la rue d'Ottmarsheim à Battenheim a été retenue au titre des travaux de voirie 2012.

Le projet porte sur le réaménagement de la rue sur une longueur d'environ 450 mètres et comprend :

- La reprise partielle de la structure de chaussée ;
- La collecte et l'infiltration des eaux pluviales de la chaussée ;
- L'enfouissement des réseaux basse-tension et France Télécom ;
- Le renouvellement des installations d'éclairage public ;
- La pose de bordures pour délimitation de la chaussée et des places de stationnement ;
- Les traitements de surface ;
- La réalisation de la signalisation verticale et horizontale.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 578 763,00 € HT (692 200,55 € TTC).

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits à aux articles 2042-11201 et 2317-11201 du budget 2012.

Une aide financière à la réalisation de cette opération sera sollicitée auprès du conseil général du Haut-Rhin, et auprès du syndicat départemental d'électricité pour l'enfouissement du réseau basse-tension.

Monsieur le président demande à l'assemblée de se prononcer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve, au stade A.P.D., l'estimation prévisionnelle des travaux liés au réaménagement de la rue d'Ottmarsheim à Battenheim, chiffrée à 578 763,00 € HT ;**
- **Autorise M. le président à lancer la consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée et le charge d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution de subventions.**

**Point n° 9 : Rixheim – renouvellement de la couche de roulement de la rue du Docteur Albert Schweitzer – résultat de la consultation – attribution du marché de travaux**

L'opération de réfection des enrobés de chaussée de la rue du Docteur Albert Schweitzer à Rixheim figure au programme des travaux de voirie 2012.

Cette opération a fait l'objet d'une consultation selon la procédure adaptée, dans les formes prescrites par l'article 28 du code des marchés publics, conformément à la décision du comité syndical du 12 juin 2012.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission d'ouverture des plis le 2 juillet 2012, sur le fondement des critères définis dans le règlement de consultation, se sont traduits par la désignation comme suit de l'attributaire du marché :

**Lot unique – voirie**

Entreprise Sarmac de Rixheim pour un montant de 139 813,00 € HT (167 216,35 € TTC).

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2317-41201 du budget primitif 2012.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Autorise M. le président à signer le marché à intervenir avec l'entreprise retenue par la commission M.A.P.A.**

**Point n° 10 : Sausheim – extension du parking de l'ED&N – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation et autorisation de solliciter les subventions**

L'opération d'extension du parking de l'ED&N à Sausheim figure au programme des travaux 2012.

Le projet porte sur l'extension du parking existant sur une surface d'environ 2000 m<sup>2</sup> afin d'augmenter la capacité de 51 places, et comprend :

- La démolition de l'ancien transformateur EDF ;
- Les terrassements généraux et la création de la structure du parking ;
- La pose de bordures hautes type T2 granit, avec fil d'eau en granit ;
- La collecte et l'infiltration des eaux pluviales ;
- Les traitements de surface ;
- La mise en place de l'éclairage public ;
- La réalisation de la signalisation verticale et horizontale.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 182 535,00 € HT (218 311,86 € TTC).

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits à l'article 2317-31204 du budget 2012.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve, au stade A.P.D., l'estimation prévisionnelle des travaux d'extension du parking de l'ED&N à Sausheim, chiffrée à 182 535,00 € HT ;**
- **Autorise M. le président à lancer la consultation selon la procédure adaptée et le charge d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution d'éventuelles subventions.**

**Point n° 11 : Sausheim – réaménagement de la rue Neuve – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation et autorisation de solliciter les subventions**

L'opération de réaménagement de la rue Neuve à Sausheim figure au programme des travaux de voirie 2012.

Le projet porte sur le réaménagement de la voirie sur une longueur d'environ 200 mètres, dans le secteur situé entre la rue de la Hardt et la rue des Ecoles. Il comprend :

- Les terrassements généraux et la reprise partielle de la structure de chaussée ;
- La pose de bordures en granit ;
- La collecte et l'infiltration des eaux pluviales ;
- Les traitements de surface ;
- L'enfouissement des réseaux de télécommunications ;
- La réalisation de la signalisation verticale et horizontale.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 175 000,00 € HT (209 300,00 € TTC).

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits à l'article 2317-31207 du budget 2012.

Une aide financière à la réalisation de cette opération sera sollicitée auprès du conseil général du Haut-Rhin, et auprès du SIVOM de l'agglomération mulhousienne pour l'évacuation des eaux pluviales de la chaussée.

Monsieur le président invite l'assemblée à en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve, au stade A.P.D., l'estimation prévisionnelle des travaux de réaménagement de la rue Neuve à Sausheim, chiffrée à 175 000,00 € HT ;**
- **Autorise M. le président à lancer la consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée et le charge d'entreprendre toutes les démarches utiles pour l'attribution de subventions.**

**Point n° 12 : Activités extrascolaires sur les communes de Baldersheim, Battenheim et Sausheim – attribution du marché de services récréatifs**

- M. Jean-Pierre BARI quitte la réunion -

Les marchés de prestations de services récréatifs pour les communes de Baldersheim, Battenheim et Sausheim arrivent à échéance le 31 août 2012.

Afin de garantir la continuité du service, tout en tenant compte de l'ouverture, à Sausheim, en janvier 2014, d'une nouvelle structure qui accueillera des activités périscolaires et extrascolaires, une mise en concurrence a été organisée, selon les dispositions de la procédure adaptée (article 30 du code des marchés publics), pour la passation d'un nouveau marché – commun aux trois communes précitées – couvrant la période du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 31 décembre 2013 (soit 16 mois).

Un avis d'appel public à la concurrence a publié sur Internet et été envoyé à la presse le 15 juin 2012, fixant la date limite de remise des offres au vendredi 6 juillet 2012 à 11 heures. Deux prestataires ont retiré le dossier de consultation.

Le dépouillement et l'analyse de la seule offre reçue en réponse, examinée par la commission M.A.P.A. le 9 juillet 2012, sur le fondement des critères définis dans le règlement de consultation, se sont traduits par la désignation comme suit de l'attributaire du marché :

| N° | Lot  | Prestataire                         | Montant        |
|----|--|-------------------------------------|----------------|
| 1  | Organisation de services récréatifs et d'accueil collectif de loisirs avec ou sans hébergement sur les communes de Baldersheim, Battenheim et Sausheim | Association « Les Copains d'Abord » | 1 250 505,00 € |

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés (1 abstention – M. Jean-Pierre BARI) :**

- **Approuve le résultat de la consultation, tel que détaillé ci-dessus ;**
- **Autorise M. le président à signer le marché à intervenir avec la structure retenue par la commission M.A.P.A.**

### **Point n° 13 : Divers**

- M. Jean-Pierre BARI rejoint la réunion -

Monsieur le président informe l'assemblée que le prochain comité syndical se tiendra mercredi 26 septembre 2012 à 18 heures 30, à la mairie de Battenheim. Il sera précédé d'une réunion de bureau, à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 55.

Baldersheim, le 12 juillet 2012.